

**Province de Québec**  
**La Municipalité de Sainte-Justine**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE de la Municipalité de Sainte-Justine tenue le 14<sup>e</sup> jour du mois de mai 2009 à 20 h 00 à la Mairie de Sainte-Justine à laquelle réunion sont présents:

M. Marcel Morissette, maire  
M. André Ferland, conseiller  
M. Émilien Cayouette, conseiller  
Mme Cécile Veilleux, conseillère  
Mme Linda Gosselin, conseillère  
M. Gilles Bizier, conseiller(  
M. Bernard Poulin, conseiller

Les membres du Conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Marcel Morissette, maire.

M. Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

**ORDRE DU JOUR**

1. Prière
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption procès-verbaux du 2, 16 avril et 1<sup>er</sup> mai 2009
4. Comptes fournisseurs au 14 mai 2009
5. Période de questions
6. INSPECTEUR MUNICIPAL :
  1. Soumission (remise à sable)
  2. Soumission (vidange des étangs aérés)
  3. Règlement sur les carrières et sablières
  4. Terrain Maurice Brousseau
  5. Lumières de rue
  6. Demande de soumission (pavage)
  7. Entente incendie
  8. Commission de la santé et sécurité au travail (CSST)
  9. Entretien rang Ste-Marie
  10. Vente de terrain
7. QUESTIONS DIVERSES :
  1. Œuvre des loisirs
  2. Marché aux puces
  3. Mutuelle des municipalités
  4. Transport adapté
  5. Employés chemins d'hiver
  6. Désignation d'une fourrière
  7. Semaine de la municipalité
8. CORRESPONDANCE :
  1. Fédération québécoise des municipalités (FQM)
  2. Polyvalente des Appalaches
  3. Journées de la culture

9. Levée de l'assemblée

## RÉSOLUTION

(Adoption de l'ordre du jour)

Il est proposé par Linda Gosselin  
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que  
modifié en ajoutant les articles suivants :

### Inspecteur municipal :

Mairie  
Maison Jean-Paul Jacques  
Fleurs  
Agrifor-Énergie  
Rang 10

### Questions diverses :

Centre de tri  
Pacte rural  
Rapport financier  
Compostage

### Correspondance :

CJS des Etchemins  
Hydro-Québec  
Table agroalimentaire  
Fondation Sana-Bégin  
Sûreté du Québec  
Corps de cadets

ADOPTÉE

## RÉSOLUTION

(Adoption procès-verbaux)

Les procès-verbaux des séances du 2 avril, 16 avril et 1<sup>er</sup> mai 2009 ont  
été envoyés au maire, aux conseillères et conseillers.

Il est proposé par Gilles Bizier  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les procès-verbaux des séances ci-haut  
mentionnées soient adoptés.

ADOPTÉE

### LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 14 MAI 2009

N <sup>o</sup> chèque	Nom	Montant	Payé
C900249	RAYMONDE LACHANCE	108,91	108,91
C900250	CHAMBRE DE COMMERCE DE BELLECHASSE	25,00	25,00
C900251	OEUVRE DES LOISIRS	515,20	515,20
C900252	HYDRO-QUEBEC	1188,93	1188,93
C900252	HYDRO-QUEBEC	1351,33	1351,33
C900252	HYDRO-QUEBEC	1460,59	1460,59
C900252	HYDRO-QUEBEC	1105,81	1105,81
C900252	HYDRO-QUEBEC	1133,75	1133,75
C900253	ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX QUÉBEC	395,06	395,06
C900254	GARAGE FLORENT BEGIN INC.	19601,87	19601,87
C900255	SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUE	425,00	425,00
C900256	MUNICIPALITE DE SAINTE-JUSTINE	140,00	140,00

C900257	OEUVRE DES LOISIRS	100,00	100,00
C900258	COMMISSION SCOLAIRE BEAUCE-ETCHEMIN	50,00	50,00
C900259	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	7157,05	7157,05
C900260	OEUVRE DES LOISIRS	7257,18	7257,18
C900261	CIMIC	370,00	370,00
C900262	OEUVRE DES LOISIRS	3207,10	3207,10
C900263	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	8,21	8,21
C900263	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	348,24	348,24
C900264	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	100,00	100,00
C900265	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	10426,07	10426,07
C900266	GILLES VEZINA	881,96	881,96
C900267	SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	1635,86	1635,86
C900268	SOGETEL INC.	552,56	552,56
C900268	SOGETEL INC.	51,43	51,43
C900269	GARAGE LESSARD ET POULIOT	1096,84	1096,84
C900270	CLUB OPTIMISTE DE SAINTE-JUSTINE	100,00	100,00
C900271	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	21105,62	21105,62
C900271	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	1373,67	1373,67
C900272	OEUVRE DES LOISIRS	780,74	780,74
	MARIO LAPIERRE	79,63	79,63
	POMPIERS DE SAINTE-JUSTINE	555,00	555,00
C900273	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	3695,30	
C900274	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	43,17	
C900274	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1519,24	
C900275	LES EDITIONS JURIDIQUES FD	86,10	
C900276	ORIZON MOBILE	316,04	
C900277	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	135,45	
C900277	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	124,16	
C900278	FONDS DE L'INFORMATION FONCIERE	15,00	
C900279	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	97,84	
C900280	MAGASIN COOP STE-JUSTINE	1466,87	
C900280	MAGASIN COOP STE-JUSTINE	401,50	
C900281	AREO-FEU	223,49	
C900282	POMPIERS DE SAINTE-JUSTINE	370,00	
C900283	LES ENTREPRISES HERVE LECOURS INC	682,89	
C900284	HYDRO-QUEBEC	2109,45	
C900284	HYDRO-QUEBEC	1090,57	
C900284	HYDRO-QUEBEC	399,84	
C900284	HYDRO-QUEBEC	1100,18	
C900285	GROUPE DE GEOMATIQUE AZIMUT	220,11	
C900286	RÉGIE INTER DES DÉCHETS DE CJLLR	22545,75	
C900287	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	36,12	
C900287	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	79,75	
C900288	GARAGE MICHEL METIVIER	38,37	
C900289	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	329,92	
C900289	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	221,68	
C900290	GARAGE FLORENT BEGIN INC.	338,63	
C900291	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	146,77	
C900291	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	178,36	
C900292	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	243,03	
C900293	BELL MOBILITÉ INC.	111,84	
C900294	PAULO ET REMY INC.	31,59	
C900295	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	23,51	
C900295	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	1367,68	
C900296	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	231,09	
C900297	MUNICIPALITE DE ST-CYPRIEN	150,00	
C900298	SOCIETE DU PATRIMOINE DE SAINTE-JUSTINE	7000,00	
C900299	ROBERT AUDET	20,00	
C900299	ROBERT AUDET	75,00	
C900300	SERVICE ELECTRONIQUE LARIVIERE	880,32	
C900301	JOHN MEUNIER INC.	738,50	
C900302	GARAGE VEILLEUX ET FILS INC.	395,45	
C900303	FONDS D'INVESTISSEMENT DE SAINTE-JUSTINE	12000,00	
C900304	M.R.G. DROUIN	176,11	
C900305	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DES ETCHEMINS	120,00	
C900306	BIOLAB-DIVISION THETFORD	240,54	
C900306	BIOLAB-DIVISION THETFORD	99,33	
C900307	FONDATION UNIVERSITÉ QUÉBEC À RIMOUSKI	370,00	
C900308	CMP MAYER INC.	56,72	
C900309	PHIL LAROCHELLE EQUIPEMENT INC.	318,88	

C900310	DISTRIBUTION A.B.R.	70,97	
C900311	M.R.C. DES ETCHEMINS	612,00	
C900312	RÉSEAU BIBLIO	118,52	
C900313	COGECO CABLE INC.	57,58	
C900314	SAVARD & NICOLE PHARMACIENS	9,88	
C900315	EDUCEXPERT INC.	1058,20	
C900316	PRODUITS SANITECH	401,87	
C900317	DISTRIBUTION ET ENSEIGNEMENT BOISSINOT	21,45	
C900318	STANDARD LIFE	1361,32	
C900319	GROUPE ULTIMA INC.	1277,00	
C900320	MAINTENANCE INDUSTRIELLE MOBILE	358,92	
C900321	JULIE MORISSETTE	65,00	
	TOTAL	152763,46	84688,61
	SOLDE À PAYER	68074,85	
	ENCAISSE	1700,30	

### **RÉSOLUTION**

(Adoption des comptes fournisseurs)

Il est proposé par Cécile Veilleux  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes ci-dessus énumérés soient acceptés.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION**

(Soumission – remise à sable)

Il est proposé par Émilien Cayouette  
Et résolu à l'unanimité :

QUE, suite à l'ouverture des soumissions pour la construction de la remise à sable, le Conseil municipal de Sainte-Justine retienne l'offre déposée par Scierie Bernard inc. pour la somme de 19 402 \$ plus taxes 21 900 \$;

QUE le maire et le directeur général soient et ils sont par la présente autorisés à signer le contrat à intervenir entre Scierie Bernard et la Municipalité de Sainte-Justine.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION**

(Soumission – vidange des étangs aérés)

Il est proposé par André Ferland  
Et résolu à l'unanimité :

QUE suite à l'ouverture des soumissions pour la vidange des étangs aérés, le Conseil municipal de Sainte-Justine retienne l'offre déposée par Terratube inc. pour la vidange des étangs aérés pour la somme de 21 167,85 \$ plus taxes soit 23 893,21 \$;

QUE ledit Conseil municipal retienne l'option de prendre en charge le transport et la disposition des boues;

QUE le maire et le directeur général soient et ils sont par la présente autorisés à signer le contrat à intervenir entre Terratube inc. et la Municipalité de Sainte-Justine

ADOPTÉE

### **AVIS DE MOTION**

Je, soussigné, Bernard Poulin conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance un règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

---

BERNARD POULIN, conseiller

### **RÉSOLUTION**

(Terrain Maurice Brousseau)

Il est proposé par Linda Gosselin  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise la vente de gré à gré à la Fiducie Jeannine Lapierre le lot no. 3,915,591 pour la somme de 1 500 \$;

QUE le maire et le directeur général soient et ils sont par la présente autorisés à signer le contrat à intervenir entre la Fiducie Jeannine Lapierre et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION**

(Lumières de rues )

Il est proposé par Gilles Bizier  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine demande à Hydro-Québec de venir analyser l'opportunité d'installer des luminaires près des numéros civiques 101 rue Racine, 208 rue Principale et 120 rue Principale;

QUE lors de la visite des lieux, le représentant d'Hydro-Québec devra être accompagné d'un employé de la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION**

(Soumissions pour pavage)

Il est proposé par Cécile Veilleux  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine demande des soumissions, par invitation, auprès de Pavages Abénakis, Pavages Sartigan, Pavages Beauce-Amiante, Gilles Audet excavation ltée, Construction BML et Pavages Colgan et frères, en vue de l'exécution de travaux de pavage et de rapiéçage à la finisseuse de différentes rues de la municipalité;

QUE les renseignements relatifs à cette demande de soumission sont plus amplement décrits dans le document intitulé « Soumissions par invitation en vue de l'exécution de travaux de pavage » annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE les soumissions seront reçues sous enveloppes cachetées avec la mention « Soumission pavage » au secrétariat municipal jusqu'à 15 heures le 4 juin 2009 et seront ouvertes le même jour à la même heure;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par le soumissionnaire.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION**

(Entente incendie)

Il est proposé par Émilien Cayouette  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente en matière d'entraide lors d'un incendie à intervenir entre la Municipalité de Lac-Échemin et la Municipalité de Sainte-Justine.

## ADOPTÉE

**CSST :** Une copie de la lettre préparée par Me Martin Bouffard est remise au Conseil municipal. Cette lettre a pour but de contester le montant des amendes de la CSST.

### **RÉSOLUTION**

(Entretien rang Ste-Marie)

Il est proposé par André Ferland  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine désire renouveler l'entente intervenue avec la Municipalité de St-Cyprien pour l'entretien d'été du rang Ste-Marie et lui confie cet entretien d'été pour une période de trois (3) ans à compter du 14 mai 2009 et ce, aux conditions suivantes :

- L'épandage d'abat-poussière sera effectué de concert entre les deux municipalités et le coût de cet épandage sera partagé moitié-moitié;
- Suite aux inspections effectuées par l'inspecteur de la Municipalité de St-Cyprien, les travaux de grattage et de mise en forme seront effectués par la niveleuse de Sainte-Justine et le coût relatif à ces opérations sera partagé moitié-moitié;
- Les travaux de creusage, de nettoyage de fossés et de rechargement de gravier devront être analysés par les deux inspecteurs municipaux à chaque automne et ce, afin d'être en mesure de prévoir les sommes d'argent nécessaires à l'intérieur des prévisions budgétaires annuelles;
- Suite aux inspections effectuées par l'inspecteur de la Municipalité de St-Cyprien pour les travaux d'entretien régulier, la Municipalité de St-Cyprien pourra les effectuer sans consultation de la Municipalité de Sainte-Justine avec partage des coûts moitié-moitié;
- Pour les bris majeurs, les travaux de réparation seront effectués après entente avec les deux inspecteurs avec partage des coûts moitié-moitié;
- Cette entente pourra prendre fin en tout temps avant son échéance, sur demande écrite d'une municipalité et elle devra alors être négociée à nouveau dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

## RÉSOLUTION

(Vente de terrain (Stéphane Goudreau))

Il est proposé par Bernard Poulin  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise la vente de gré à gré à Stéphane Goudreau d'un terrain de 200 pieds de large par 200 pieds de profondeur situé sur le lot 3915 782 et ce pour la somme de 6 000 \$;

QUE ledit Conseil municipal est disposé à vendre ce terrain à Stéphane Goudreau en autant qu'il accorde à la Municipalité une servitude de passage pour l'accès aux glissades de 25 pieds de largeur;

QUE le maire et le directeur général soient et ils sont par la présente autorisés à signer le contrat à intervenir entre Stéphane Goudreau et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

**MAIRIE** : Avant d'effectuer la plantation, le Conseil municipal désire faire vérifier le plan d'aménagement de la Mairie par M. Gaétan Chabot de Sainte-Sabine.

**MAISON JEAN-PAUL JACQUES** : M. Gilles Bizier désire mentionner au Conseil municipal que le terrain de cette résidence n'est pas très propre.

**FLEURS** : M. Bizier désire obtenir des informations supplémentaires dans ce dossier.

**AGRIFOR --ÉNERGIE** : Bernard Poulin informe le Conseil municipal qu'une réunion d'information relative au financement de cette entreprise se tiendra le 28 mai prochain.

**RANG 10 OUEST** : M. Bizier fait état de l'entretien du rang 10 et de la route Régis.

**ŒUVRE DES LOISIRS** : Le Conseil municipal est informé des projets présentement en cours à l'œuvre des loisirs.

## RÉSOLUTION

(Organisation fête nationale)

Il est proposé par Linda Gosselin  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine verse la somme de 300 \$ à l'œuvre des loisirs pour l'organisation de la fête nationale.

ADOPTÉE

**MARCHÉ AUX PUCES** : Le Conseil municipal suggère que les heures d'ouverture du marché aux puces soient de 9 h 00 à 17 h 00. De plus, la publicité sera effectuée par l'entremise d'un dépliant, de la radio, du Langevinette, du panneau électronique et du Zoom.

**MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC** : Les recommandations de la MMQ suite à la visite du 12 février 2009

sont remises au Conseil municipal.

**TRANSPORT ADAPTÉ** : M. le maire dresse un bref aperçu de l'état de la situation financière du transport adapté suite à la dernière assemblée générale annuelle.

**EMPLOYÉS CHEMINS D'HIVER** : La rencontre avec les employés des chemins d'hiver se tiendra le 4 juin à 19 heures.

## **RÉSOLUTION**

(Désignation d'une fourrière)

Considérant que la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

Considérant que ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1997;

Considérant que la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

Considérant qu'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services du Centre de l'auto L.M.S.;

Considérant que le Centre de l'auto L.M.S. pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec et le Contrôle routier Québec (SAAQ);

En conséquence,  
Il est proposé par Gilles Bizier  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine désigne le Centre de l'auto L.M.S. à opérer une fourrière d'autos au 180 route 204 et de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la Municipalité de Sainte-Justine;

QUE le Centre de l'auto L.M.S. devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec;

QUE les installations du Centre de l'auto L.M.S. devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité;

QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

**ADOPTÉE**

**SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ** : Pour cette année, les activités de la Semaine de la municipalité se résumeront à l'activité « Sécurité à vélo » organisée par le Club Optimiste et celle du bain libre gratuit du 7 juin.

**RÉSOLUTION**  
(Sécurité à vélo)

Il est proposé par Cécile Veilleux  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine verse la somme de 100 \$ au Club Optimiste de Sainte-Justine pour l'organisation de l'activité « Sécurité à vélo ».

ADOPTÉE

**CENTRE DE TRI** : Le Conseil municipal est informé des conditions de l'entente intervenue entre Récupération Frontenac et la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2009.

**PACTE RURAL** : L'aide financière de 1 922,58 \$ déposée par le Mouvement des aînés pour la réfection du terrain de pétanque a été acceptée dans le cadre du pacte rural.

**RAPPORT FINANCIER** : Le rapport financier au 14 mai 2009 a été déposé au Conseil municipal.

**RÉSOLUTION**  
(Compostage)

Il est proposé par Émilien Cayouette  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte d'organiser une activité de formation sur le compostage le 9 juin prochain et retient les services de M. Michel Laflamme à titre de formateur.

ADOPTÉE

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS** : La correspondance de la FQM est remise au Conseil municipal.

**POLYVALENTE DES APPALACHES** : Les membres du conseil des élèves de la Polyvalente des Appalaches tiennent à remercier le Conseil municipal pour son appui financier.

**JOURNÉES DE LA CULTURE** : La 13<sup>e</sup> édition des Journées de la culture auront lieu les 25, 26 et 27 septembre 2009.

**COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES** : La conférence de presse visant à souligner le lancement de la 5<sup>e</sup> saison de la CJS aura lieu le 19 mai prochain à 13 h 30.

**HYDRO-QUÉBEC** : Le Conseil municipal est invité à participer à une rencontre de présentation concernant le programme « diagnostic résidentiel mieux consommer » qui se tiendra le 5 juin prochain à Saint-Georges.

**TABLE AGROALIMENTAIRE** : L'assemblée générale annuelle de la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches aura lieu le 29 mai prochain à l'Auberge des Etchemins.

**FONDATION SANATORIUM BÉGIN** : Les inscriptions pour le tournoi de golf de la Fondation auront lieu prochainement.

**SÛRETÉ DU QUÉBEC** : L'horaire de la visite du quartier général de la Sûreté du Québec est remise aux participants.

**CORPS DE CADETS** : La 32<sup>e</sup> revue annuelle du Corps de cadets aura lieu le 24 mai prochain.

## **RÉSOLUTION**

(Levée de l'assemblée )

Il est proposé par André Ferland  
Et résolu à l'unanimité :

QU'À 23 h 40, la séance soit levée .

**ADOPTÉE**

---

S/ Directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

S/ Maire

